ELAN JUILLET 2024

Obligation de droit français émise par Natixis (« l'Émetteur »)⁽¹⁾ et offrant à l'échéance une protection de l'intégralité du Capital Initial⁽²⁾.

Période de commercialisation : du 8 avril au 25 juillet 2024

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 8 ans (à partir de la Date d'Émission⁽³⁾)

Éligibilité: contrats d'assurance vie ou de capitalisation multisupport libellés en euros et en unités de comptes⁽⁴⁾, comptes-titres ordinaires

Code ISIN: FR001400NZR3

(1) L'investisseur supporte le risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si l'obligation est revendue avant la Date d'Échéance.

(2) Hors frais, notamment dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de comptestitres ordinaires, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

(3) Veuillez vous référer en page 8 pour le détail des dates.

(4) Contrats d'assurance vie ou de capitalisation souscrits auprès des entreprises d'assurance référencées par BPCE, régies par le Code des Assurances et le Commissariat Aux Assurances.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.





PARTENAIRE PREMIUM

ELAN JUILLET 2024 EN QUELQUES MOTS

Comment ça marche?

ELAN JUILLET 2024 est une obligation alternative à un investissement dynamique de type actions destinée à une clientèle professionnelle et non-professionnelle au sens de la directive 2014/65/UE MIFID 2.

D'une durée de 8 ans, elle permet à l'investisseur de s'exposer au marché actions⁽¹⁾. Le montant de remboursement de l'obligation à l'échéance est conditionné à l'évolution de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN® (nommé ci-après « l'Indice ») et à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Emetteur. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les sociétés composant l'Indice au fil de l'eau, tout au long de la vie du produit), puis en soustrayant 5,00 % par an, sur une base quotidienne. À toutes les dates de constatation de l'Indice mentionnées, l'Indice est pris en compte au niveau de clôture.

ELAN JUILLET 2024 est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets en lien avec la santé et le bien-être. Il est important de noter que seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises les plus engagées en faveur de la santé et du bien être. ELAN JUILLET 2024 ne constitue pas une obligation sociale.

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, hors frais de gestion sur encours et droits de garde pour les comptes-titres ordinaires et le cas échéant ceux liés aux versements / aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les frais liés au cadre d'investissement choisi peuvent avoir un impact sur l'économie générale de l'opération et, de ce fait, la performance nette pour l'investisseur peut donc être inférieure aux performances annoncées dans cette brochure.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans ELAN JUILLET 2024, dont la Valeur Nominale est fixée à 100 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des obligations, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. Chaque année, aux Dates d'Évaluation Annuelles⁽²⁾, on constate le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur. Le Niveau Initial de l'Indice est déterminé par la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice publiés aux dates suivantes : 7, 8, 9 août 2024.

Ce document décrit les caractéristiques de ELAN JUILLET 2024 et ne prend pas en compte les spécificités liées à un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur de l'obligation d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

⁽²⁾ Veuillez vous réferer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Le Niveau Initial est déterminé par la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice publiés aux Dates de d'Évaluation Initiale, les 7, 8 et 9 août 2024.

Enregistrement d'un coupon conditionnel possible dès la 1re année :

De l'année 1 à 8, si à une Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial :

un coupon de 6,50 % est automatiquement enregistré au titre de chaque année

Chaque coupon enregistré sera versé à l'investisseur à la Date d'Échéance, le 2 août 2032. Quel que soit le niveau de l'Indice, **ELAN JUILLET 2024** continue jusqu'à la date d'échéance.

Remboursement⁽²⁾ à l'échéance de la 8^e année :

L'investisseur dispose, à la Date d'Echéance, le 2 août 2032 :

de son Capital Initial augmenté de la somme des coupons éventuellement enregistrés aux Dates d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾

(Soit un TRA⁽³⁾ en compte-titre compris entre 0,00 % et 5,38% et un TRA⁽³⁾ en assurance vie compris entre -1,00 % et 4,33%)



- Dates d'Évaluation annuelle: 18 juillet 2025, 17 juillet 2026, 16 juillet 2027, 21 juillet 2028, 20 juillet 2029, 19 juillet 2030, 18 juillet 2031, 16 juillet 2032.
- Hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres et le cas échéant ceux liés aux versements/aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.
- TRA en compte-titres: Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détails sur les droits de garde veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- > De l'année I à 8, à chaque Date d'Évaluation Annuelle^(I), si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, **un coupon de 6,50 % est automatiquement enregistré au titre de l'année.** Chaque coupon enregistré sera **versé à l'investisseur à l'échéance des 8 ans**. le 2 août 2032.
- > À l'échéance des 8 ans, quelle que soit la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur est protégé à hauteur de 100,00 % du Capital Initial.

INCONVÉNIENTS

- La revente de ELAN JUILLET 2024 sur le marché secondaire avant l'échéance du 2 août 2032 s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. Si l'obligation est revendue avant cette date, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale. Le remboursement de l'intégralité du Capital Initial ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant conservé ELAN JUILLET 2024 jusqu'à l'échéance.
- > Le gain⁽²⁾ maximum pour l'investisseur est plafonné à 6,50 % par année écoulée. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse potentielle de l'Indice (Effet de plafonnement du gain).
- > L'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les sociétés composant l'Indice au fil de l'eau, tout au long de la vie du produit), puis en soustrayant 5,00 % par an, sur une base quotidienne. Le dividende moyen réinvesti dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur à 5,00 %. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce niveau de montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, une éventuelle ouverture d'une procédure de résolution et une éventuelle faillite de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

 ⁽¹⁾ Veuillez vous réferer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.
 (2) Hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres et le cas échéant ceux liés aux versements/aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section "Facteurs de risques" du Prospectus de Base. ELAN JUILLET 2024 est notamment exposé aux risques suivants :

- > Risque de perte en capital: en cas de cession des obligations avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- > Risque de rémunération faible ou nulle: Les montants d'intérêts au titre des Obligations sont indexés sur ou liés à la performance du Sous-Jacent. Ces montants peuvent être déterminés par application d'une formule ou en fonction de la survenance d'un ou plusieurs évènement(s) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'un changement défavorable de la performance du Sous-Jacent, accentué par les termes de la formule ou par la survenance d'un ou plusieurs évènement(s), le porteur d'Obligations pourra subir une diminution significative de la rémunération au titre des Obligations pouvant aller jusqu'à l'absence totale de rémunération.
- > Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite: en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- > Risque de volatilité, risque de liquidité: une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des obligations. En cas de cession des obligations avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdites obligations. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- > Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent: Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet évènement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les obligations pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.



Avertissement : pour les clients âgés, notamment au-delà de 80 ans, nous attirons votre attention sur le fait que ELAN JUILLET 2024 est un produit financier de long terme avec une durée d'investissement de 8 ans. En cas de sortie avant l'échéance, vous pouvez perdre tout ou partie de votre capital.



SCÉNARIOS DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de ELAN JUILLET 2024. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Évolution de l'Indice

★ Niveau de remboursement final

Années

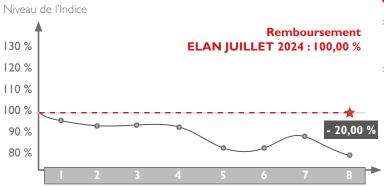
Seuil d'enregistrement de coupons (100,00 % du Niveau Initial)

Observation de l'Indice

Coupons enregistrés

Coupons versés

CAS DÉFAVORABLE



Hypothèse d'une performance négative de l'Indice à chaque Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾

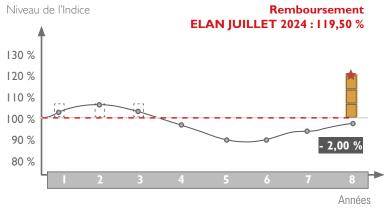
- > À chaque Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Aucun coupon n'est enregistré au titre des années écoulées.
- À la dernière Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, en année 8, l'Indice clôture en baisse de 20,00%. L'investisseur n'est pas impacté par cette performance négative et reçoit l'intégralité de son Capital Initial à la Date d'Echéance⁽¹⁾.

Remboursement final: 100,00 % du Capital Initial Valeur totale des coupons versés: 0,00 %

TRA⁽²⁾ en compte-titres : 0,00 % (contre -2,76 % pour un investissement direct dans l'Indice)

TRA(2) en assurance vie : - 1,00 %

CAS MÉDIAN



Hypothèse d'une hausse modérée en cours de vie puis d'une baisse modérée de l'Indice à l'échéance

- > Aux 3 premières Dates d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, 3 coupons de 6,50 % sont enregistrés pour chacune des années 1 à 3, soit un total de 19,50 %.
- De la 4º à la 8º Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial, aucun coupon n'est enregistré au titre de ces années.
- À la dernière Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, en année 8, l'Indice clôture en baisse de 2,00 % par rapport à son Niveau Initial. L'investisseur n'est pas impacté par cette performance négative et reçoit l'intégralité de son Capital Initial

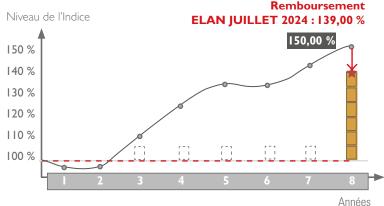
Remboursement final: 119,50 % du Capital Initial

Valeur totale des coupons versés : 19,50 %

TRA⁽²⁾ en compte-titres : 2,26 % (contre -0,25 % pour un investissement direct dans l'Indice)

TRA⁽²⁾ en assurance vie: 1,23%

CAS FAVORABLE



Hypothèse d'une évolution à la hausse de l'Indice (avec Effet de plafonnement du gain)

- Aux 2 premières Dates d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial, aucun coupon n'est enregistré au titre de ces années.
- De la 3° à la 8° année, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial ; 6 coupons de 6,50 % sont enregistrés pour chacune des années 3 à 8.
- À la dernière Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, en année 8, l'Indice a progressé de 50,00 % par rapport à son Niveau Initial. L'investisseur reçoit son Capital Initial, augmenté de la totalité des coupons enregistrés, soit un total de 139,00 % du Capital Initial. L'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (gain plafonné à 39,00 %, contre une hausse de l'Indice de 50,00 %).

Remboursement final: 139,00 % du Capital Initial Valeur totale des coupons versés: 39,00 % TRA⁽²⁾ en compte-titres: 4,21 % (contre 5,21 % pour un investissement direct dans l'Indice)

investissement direct dans l'Indice) TRA⁽²⁾ en assurance vie : 3,17 %

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres et le cas échéant ceux liés aux versements / aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les frais liés au cadre d'investissement choisi peuvent avoir un impact sur l'économie générale de l'opération et, de ce fait, la performance nette pour l'investisseur peut donc être inférieure aux performances annoncées dans cette brochure. Les termes « Capital » et « Capital Initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans ELAN JUILLET 2024, dont la Valeur Nominale est fixée à 100 euros.

(9) Veuillez vous réferer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.
(2) TRA en compte-titres: Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détails sur les droits de garde veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement). TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant hors frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

PRÉSENTATION DE L'INDICE

iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN

L'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN Index (WELLBTDN) est un indice administré par Scientific Beta (France). Il est calculé et publié par la société SGX®. Sa philosophie ESG repose sur la conviction que la thématique de la santé et du bien-être peut générer des solutions créatrices de valeur pour les investisseurs sur le long terme.

L'indice est composé de 75 entreprises européennes et américaines, sélectionnées pour leur contribution positive à la santé et au bien-être des personnes, c'està-dire en contribuant à l'amélioration de leur condition physiologique et psychologique par la santé, la nutrition et le sport. La sélection de valeur répond en particulier à l'Objectif de Développement Durable n°3 « Bonne santé et Bien-Être », défini par l'Organisation des Nations Unies(1). Les entreprises sélectionnées répondent également positivement à une analyse sectorielle et de controverses sur chacun des 3 piliers ESG (Environnement, Social, Gouvernance). SGX® s'appuie sur les notes « ESG » attribuées à chaque entreprise par l'agence ISS-ESG(2), leader dans la recherche ESG, qui évalue la réalisation des Objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unies⁽¹⁾.

Ces 75 valeurs de l'indice sont ensuite équipondérées en fonction de la répartition géographique suivante : zone euro 60 % et Etats-Unis 40%. La composition de l'Indice est revue tous les trimestres.

SGX calcule l'indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an sur une base quotidienne. Le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur les 8 dernières années s'élève à 2,41 %. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

Pour de plus amples informations sur l'Indice consulter le site de SGX (https://sgx.com/indices/products/ wellbtdn) ou la page en français dédiée à l'Indice sur le site de Natixis.

Valeurs présentes dans l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN

зм со ABBOTT I ABORATORIES ADIDAS AG AEGON LTD AFLAC INC AIR LIQUIDE SA ALLIANZ SE AMERICAN INTERNATIONAL GROUP I AMERICAN WATER WORKS CO INC APTIV PLC ARGENX SE ASML HOLDING NV ASR NEDERLAND NV

ASSICURAZIONI GENERALI SPA

AXA SA

BEIERSDORF AG BIOGEN INC BOSTON SCIENTIFIC CORP BRISTOL-MYERS SQUIBB CO CARRIER GLOBAL CORP CHURCH & DWIGHT CO INC CLOROX CO/THE COLGATE-PALMOLIVE CO COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN CONTINENTAL AG DANONE DASSAULT SYSTEMES SA DUPONT DE NEMOURS INC

ELEVANCE HEALTH INC ESSILORLUXOTTICA SA ESTEE LAUDER COS INC/THE FASTENAL CO FRESENIUS SE & CO KGAA GENERAL MILLS INC HANNOVER RUECK SE HCA HEALTHCARE INC HENKEL AG & CO KGAA HOME DEPOT INC/THE INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA INFINEON TECHNOLOGIES AG KINGSPAN GROUP PLC KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV KONINKLIJKE KPN NV

LINDE PLC L'ORÉAL SA LULULEMON ATHLETICA INC MEDTRONIC PLC MERCK & CO INC METLIEF INC MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SA MONCLER SPA MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-NIKE INC ON SEMICONDUCTOR CORP PROCTER & GAMBLE CO/THE PRUDENTIAL FINANCIAL INC PUMA SE SAMPO OY

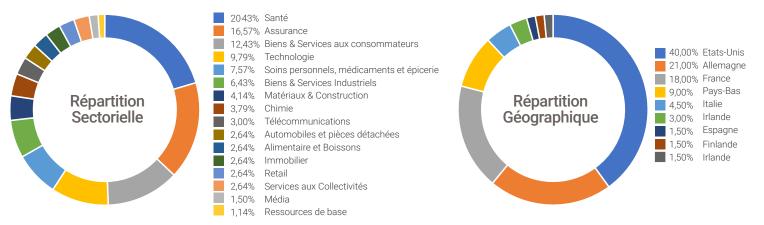
SANOFI SAP SE SARTORIUS AG SCHNEIDER ELECTRIC SE SIEMENS AG SIEMENS HEALTHINEERS AG STMICROELECTRONICS NV TELEFONICA SA TERNA - RETE ELETTRICA NAZIONA TEXAS INSTRUMENTS INC UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNITEDHEALTH GROUP INC WELLTOWER INC WOLTERS KLUWER NV WW GRAINGER INC

Source: Bloomberg, SGX, dernier rebalancement au 26/12/2023

ECOLAB INC

Répartition sectorielle et géographique (3) de l'Indice

EDWARDS LIFESCIENCES CORP



L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprèsde sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Pour plus d'informations sur les Objectifs de Développement Durable, consulter le site https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpementdurable-10

Pour plus d'informations sur l'agence ISS-ESG, consulter le site de ISS https://www.issgovernance.com/esg/
Dernier rebalancement au 26/12/2023, source : Bloomberg, SGX

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Forme juridique	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 9 juin 2023 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 23-210 et tel que mis à jour par le Prospectus de Base 2024 (qui sera publié autour du 9 juin 2024).
Émetteur	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+ ; notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation)
Garantie en capital	Garantie en capital à hauteur de 100,00 % à l'échéance. Risque de perte en capital non mesurable en cours de vie.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR001400NZR3
Éligibilité	Contrats d'assurance vie ou capitalisation multisupports libellés en euros et en unités de comptes, comptes- titres ordinaires
Période de Commercialisation	Du 8 avril 2024 (9h00 CET) au 25 juillet 2024 (17h00 CET)
Durée d'investissement conseillée	8 ans
Valeur Nominale et montant minimum d'investissement	100 € (brut de frais)
Prix d'Émission	100,00 % de la Valeur Nominale
Prix d'achat	100 euros
Commission d'achat /de rachat	Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie de l'obligation, des frais d'arbitrage ou de courtage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte-titres ordinaire (la revente de l'obligation est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage). Le client peut retirer le montant investi à tout moment pendant la période de commercialisation, mais des frais peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie / de capitalisation.*
Sous-jacent	Indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN (code Bloomberg: WELLBTDN). Il est calculé de la façon suivante: en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit), puis en soustrayant 5,00 % par an, sur une base quotidienne.
Date d'Émission	9 août 2024
Date d'Émission Dates d'Évaluation Initiale	9 août 2024 7, 8, 9 août 2024
Dates d'Évaluation Initiale	7, 8, 9 août 2024 Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice iEdge
Dates d'Évaluation Initiale Niveau Initial	7, 8, 9 août 2024 Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN publiés aux Dates d'Évaluation Initiale. 18 juillet 2025, 17 juillet 2026, 16 juillet 2027, 21 juillet 2028, 20 juillet 2029, 19 juillet 2030, 18 juillet 2031, 16 juillet
Dates d'Évaluation Initiale Niveau Initial Dates d'Évaluation Annuelle	7, 8, 9 août 2024 Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN publiés aux Dates d'Évaluation Initiale. 18 juillet 2025, 17 juillet 2026, 16 juillet 2027, 21 juillet 2028, 20 juillet 2029, 19 juillet 2030, 18 juillet 2031, 16 juillet 2032.
Dates d'Évaluation Initiale Niveau Initial Dates d'Évaluation Annuelle Date d'Échéance	7, 8, 9 août 2024 Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN publiés aux Dates d'Évaluation Initiale. 18 juillet 2025, 17 juillet 2026, 16 juillet 2027, 21 juillet 2028, 20 juillet 2029, 19 juillet 2030, 18 juillet 2031, 16 juillet 2032. 2 août 2032 Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse
Dates d'Évaluation Initiale Niveau Initial Dates d'Évaluation Annuelle Date d'Échéance Périodicité de la Valorisation	7, 8, 9 août 2024 Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN publiés aux Dates d'Évaluation Initiale. 18 juillet 2025, 17 juillet 2026, 16 juillet 2027, 21 juillet 2028, 20 juillet 2029, 19 juillet 2030, 18 juillet 2031, 16 juillet 2032. 2 août 2032 Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse Prévu est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site
Dates d'Évaluation Initiale Niveau Initial Dates d'Évaluation Annuelle Date d'Échéance Périodicité de la Valorisation Publication de la valorisation	7, 8, 9 août 2024 Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN publiés aux Dates d'Évaluation Initiale. 18 juillet 2025, 17 juillet 2026, 16 juillet 2027, 21 juillet 2028, 20 juillet 2029, 19 juillet 2030, 18 juillet 2031, 16 juillet 2032. 2 août 2032 Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse Prévu est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site www.ce.natixis.com . Natixis pourra fournir un prix indicatif de ELAN JUILLET 2024 aux porteurs qui le demanderaient. La différence
Dates d'Évaluation Initiale Niveau Initial Dates d'Évaluation Annuelle Date d'Échéance Périodicité de la Valorisation Publication de la valorisation Marché secondaire	 7, 8, 9 août 2024 Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN publiés aux Dates d'Évaluation Initiale. 18 juillet 2025, 17 juillet 2026, 16 juillet 2027, 21 juillet 2028, 20 juillet 2029, 19 juillet 2030, 18 juillet 2031, 16 juillet 2032. 2 août 2032 Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse Prévu est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site www.ce.natixis.com. Natixis pourra fournir un prix indicatif de ELAN JUILLET 2024 aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %. Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est
Dates d'Évaluation Initiale Niveau Initial Dates d'Évaluation Annuelle Date d'Échéance Périodicité de la Valorisation Publication de la valorisation Marché secondaire Double valorisation	Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN publiés aux Dates d'Évaluation Initiale. 18 juillet 2025, 17 juillet 2026, 16 juillet 2027, 21 juillet 2028, 20 juillet 2029, 19 juillet 2030, 18 juillet 2031, 16 juillet 2032. 2 août 2032 Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse Prévu est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site www.ce.natixis.com. Natixis pourra fournir un prix indicatif de ELAN JUILLET 2024 aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %. Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis. Une commission de distribution sera versée, qui pourra atteindre un montant total maximum de 3,00 % (toutes taxes comprises) du montant nominal des Obligations placées. De plus amples informations sont disponibles

^{*}Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur et précisées dans les documents assureurs. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Conflits d'intérêt potentiels

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Caisses d'Epargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE SA dont l'Émetteur Natixis est une filiale. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, BPCE Vie, BPCE Life et TEORA:

- BPCE Vie et BPCE Life, qui référencent ce produit, sont des filiales de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A.
- TEORA, qui référence ce produit est une filiale de Natixis, elle-même filiale de BPCE SA. L'attention des investisseurs est également attirée sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du produit ELAN JUILLET 2024 (i) en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Vie, BPCE Life, et TEORA pouvant décider d'acquérir ce support financier et (ii) dans le cas où Natixis serait à la fois émetteur et agent de calcul. En relation avec ce produit, les Caisses d'Epargne, distributeurs de ce produit, peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, l'Emetteur, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Natixis. Une information complète sur ELAN JUILLET 2024, notamment les facteurs de risques inhérents à ELAN JUILLET 2024, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans ELAN JUILLET 2024.

Conditions spécifiques à l'investissement sur le produit ELAN JUILLET 2024 dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation souscrit auprès d'une des entreprises d'assurance référencées par BPCE, entreprises régies par le Code des Assurances et le Commissariat Aux Assurances.

Pour un investissement réalisé pendant la Période de Commercialisation sur le produit ELAN JUILLET 2024 en tant que support en unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent :

Le produit ELAN JUILLET 2024 est conçu dans la perspective d'un investissement jusqu'à la Date d'Échéance du 2 août 2032. Il est donc destiné aux adhérents/souscripteurs ayant l'intention de maintenir leur investissement jusqu'à l'échéance finale prévue.

L'adhérent/souscripteur peut, en effet, prendre un risque de perte en capital non mesurable et pouvant être totale :

- » s'il est contraint de demander un rachat total ou partiel du montant investi sur le support ELAN JUILLET 2024 avant l'échéance finale prévue:
- s'il souhaite effectuer un arbitrage en sortie du support ELAN JUILLET 2024 avant l'échéance finale prévue;
- > ou en cas de décès, qui entraîne le dénouement du contrat avant l'échéance finale prévue, lorsque la garantie de prévoyance éventuellement proposée dans certains contrats d'assurance vie n'a pas été souscrite ou ne peut pas s'appliquer.

Dans ces hypothèses, une sortie par décès, rachat ou arbitrage de l'unité de compte représentée par le produit ELAN JUILLET 2024, à une autre date que l'échéance finale, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là, ne permettant plus à l'adhérent/souscripteur de bénéficier du rendement espéré du produit ELAN JUILLET 2024, déduction faite des frais applicables détaillés ci-après.

Frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation: à toute performance affichée par le produit ELAN JUILLET 2024, qu'elle soit positive ou négative, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation doivent être déduits. Les frais s'appliquent conformément aux conditions valant note/notice d'information du contrat d'assurance du client.

Fiscalité applicable à un investissement dans le produit ELAN JUILLET 2024 dans les contrats d'assurance vie ou de capitalisation: les dispositions fiscales, en vigueur, propres aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation lui sont applicables.

AVERTISSEMENT

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif

Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription à l'obligation. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi l'obligation visée ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base et les Conditions Définitives afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. La dernière version du document d'informations clés relatif à cette obligation peut être consultée et téléchargée sur une page dédiée du site de Natixis (https://cib.natixis.com/home/ PIMS#kidSearch). L'investissement doit s'effectuer en fonction de sa connaissance et son expérience en matière financière, ses objectifs d'investissement, son horizon de placement, sa capacité à subir des pertes et de son appétence aux risques. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à cette obligation peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉ À SOUSCRIRE À CET INSTRUMENT FINANCIER. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

ELAN JUILLET 2024 est (i) éligible pour un investissement en comptes-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances.

L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et, notamment, de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur, de ce fait, la performance nette pour l'investisseur peut donc être négative.

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'obligation. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement. Ce document ne constitue pas une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente de l'obligation décrite. L'assureur d'une part, l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt à détenir ou acquérir des informations sur tout produit, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

Informations importantes

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 9 juin 2023 par l'AMF sous le n° 23-210 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 4 avril 2024 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles (https:// cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ ProspectusPublicNg/DownloadDocument/274/PROGRAM_ SEARCH et https://www.ce.natixis.com/GetFile?id=ce481411ccc7-4eee-9b70-401e7ebd0740 sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), sur le site dédié de Natixis (www.ce.natixis.com), et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis - BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Cette obligation et ce document y relatif ne peuvent être distribués directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de souscription, le 8 avril 2024. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque-prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Les Caisses d'Epargne informent les investisseurs (i) qu'un Prospectus de Base remplaçant le Prospectus de Base 2023 sera publié autour du 9 juin 2024 (le « Prospectus de Base 2024 ») et que (ii) des suppléments au Prospectus de Base 2024 pourraient être publiés avant le 25 juillet 2024. Le Prospectus de Base 2024 et, le cas échéant, tout supplément postérieur seront disponibles sur les sites internet de l'AMF (www. amf-france.org), sur le site dédié de Natixis (<u>www.ce.natixis.com</u>) et sur demande écrite auprès de l'Emetteur (Natixis BP4-75060 Paris Cedex 02 France). Les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2024 ou d'un supplément au Prospectus de Base 2024 auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrables après sa publication ou celle du supplément précité. Les Banques Populaires aideront les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2024 ou celle du supplément précité et qui le souhaitent à exercer leur droit de retirer leur acceptation.

Avertissement SGX

Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.

www.caisse-epargne.fr

Natixis (Émetteur). Société Anonyme au capital de 5 894 485 553,60 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, France. Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France. RCS Paris n°542 044 524.

BPCE. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, France. RCS Paris n°493 455 042.

Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 045100.

Crédit photos : Adobe Stock

Rédaction de la brochure : 05/02/2024





PARTENAIRE PREMIUM

